

N° 2026-05-42

Séance du mardi 26 mai 2026

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS 2026 SUR LE BUDGET
ORDURES MÉNAGÈRES

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 19 mai 2026 s'est réuni à Montbrison à 19 heures 30 le mardi 26 mai 2026, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Albert BACQUART, Michaël BERGER, Rémi BERGER, Anne BERTIER, Christophe BLOIN, Baptiste BON, Julien BRUNON, Laurent CARUANA, Nasera CHABANE, Franck CHASSAGNEUX, Isabelle CHOULET-DEMARIAUX, Roland CIVARD, David COCAGNE, Pascal COSTON, Muriel COUTURIER, Hervé DE STEFANO, Dominique DEVIN, Philippe ESSERTEL, Mathieu ESTANO, Lydie FAISANDIER, Michaël FORGE, Mickaël GAULT, Florence GAVARD, Sofiane GHILAS, Serge GOMET, Grégoire GRANGER, Delphine IMBERT, Corinne JACQUEMONT, Dominique JACQUET, Denis JOANDEL, Asim KARATAS, Kévin KLEIN, Sylvain LEVET, Guillaume LOMBARDIN, Jimmy LUMINIER, Martine MEILLIER, Jean-Michel PERRACHE, Jérôme PEYER, Philippe PEYRARD, Jean-Pierre PONCHON, Patrice POTONNIER, Pascal POURRAT, Tom RIEU, Rémi RIZAND, Claudia ROLLE, Stéphane ROYER, Jérôme SAGNARD, Laurent TALLARONT, Séverine TARIT, Annabel TURNEL, Luc VERICEL, Eric VIOLLET, René AVRIL, Christophe BAZILE, Hervé BEAL, Christine BERTIN, Roland BONNEFOI, Roland BOST, Vivien BROUILLAT, David BUISSON, Martine CHARLES, Thierry CHAVAREN, Patrice COUCHAUD, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Julien DEGOUT, Serge DERORY, Thierry DEVILLE, Catherine DOUBLET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, François FORCHEZ, René FRANÇON, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Flora GAUTIER, Sylvie GENE BRIER, Marcel GIACOMEL, Valéry GOUTTEFARDE, Serge GRANJON, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Olivier JOLY, Eric LARDON, Nathalie LE GALL, Yves MARTIN, Christelle MASSON, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Thierry MISSONNIER, Rambert PALIARD, Alexandre PALMIER, Nicole PARDON, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Marie-Gabrielle PFISTER, Ghyslaine POYET, Robert REGEFFE, Christine ROCHET, Patrick ROMESTAING, Julien RONZIER, Lysiane ROYER, Elodie THEVENET, Jean-Paul TISSOT, Gérard VERNET, Christian VERRON

Absents remplacés : Emilien JOUSSERAND par Lydie FAISANDIER, Frédéric MURAT par Mathieu ESTANO, Laurent THEOLEYRE par Roland CIVARD, Christophe DESTRAS par Christine ROCHET, Thierry GOUBY par Lysiane ROYER, Jean-Philippe MONTAGNE par Christian VERRON, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Patrick FARISSIER pouvoir à Tom RIEU, Tess GAGNAGE pouvoir à Jérôme PEYER, Pierrick PLAT pouvoir à Marie-Thérèse

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20260526-20260526_CC_D42-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 08/06/2026



GAGNAIRE, Patrice ROMEUF pouvoir à Guillaume LOMBARDIN, Arlette SURGEY pouvoir à Gérard VERNET, Jean-Baptiste CHOSSY pouvoir à Hervé DE STEFANO, Béatrice DAUPHIN pouvoir à René FRANÇON, André GAY pouvoir à Roland BOST, Cindy GIARDINA pouvoir à Catherine DOUBLET, Cécile MARRIETTE pouvoir à Luc VERICEL, Frédérique SERET pouvoir à Patrice POTONNIER

Absents : Gilbert CHAZAL, Mickaël MIOMANDRE

Secrétaire de séance : Stéphanie FAYARD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	124
Nombre de membres présents :	111
Nombre de membres suppléés :	7
Nombre de pouvoirs :	11
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	122

Étaient également absents excusés, Mme Christine FELIX, M. Michle GOUJON, M. Jean-Yves PICARD, membres de la délégation spéciale pour les communes d'Arthun et de Gumières.

Vu l'article L5211-1 et suivants et L5216-5 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Loire Forez agglomération,

Le comptable public a transmis en date du 19 mars 2026 deux listes de propositions de non-valeurs pour le budget Ordures ménagères. Il s'agit de titres impayés portant essentiellement sur des redevances spéciales et des facturations de déchèteries pour les professionnels.

La première liste d'un montant total de 10 993,86 € concerne des créances éteintes émises entre 2022 et 2024 et pour lesquelles les entreprises sont en liquidation judiciaire.

La seconde liste d'un montant total de 4 700,81 € concerne des créances irrécouvrables émises entre 2022 et 2025.

Il est proposé de rejeter l'admission en non-valeur pour les créances les plus récentes émises en 2025 et les facturations de déchèteries émises en 2022 pour un montant de 2 253,31 € car l'entreprise continue de déposer des déchets en 2026. Il est donc proposé d'admettre en non-valeurs un montant de créances de 1 727,36 €.

Le montant à admettre en non-valeur au titre des créances irrécouvrables s'élèverait ainsi à 1 727,36 € (titres émis en 2023).

L'admission en non-valeur de l'ensemble de ces créances dont l'irrécouvrabilité est acquise et permettra d'apurer la liste des créances à recouvrer.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- d'admettre en non-valeurs les créances éteintes présentées par le comptable public pour un montant de 10 993,86 €. Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 « créances éteintes » du budget Ordures ménagères en 2026,
- d'admettre en non-valeurs les créances irrécouvrables présentées par le comptable public pour un montant de 1 727,36 €. Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 « créances irrécouvrables » du budget Ordures ménagères en 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- approuve l'admission en non-valeurs des créances éteintes présentées par le comptable public pour un montant de 10 993,86 €. Ces sommes seront comptabilisées au compte 6542 « créances éteintes » du budget Ordures ménagères en 2026,
- approuve l'admission en non-valeurs des créances irrécouvrables présentées par le comptable public pour un montant de 1 727,36 €. Ces sommes seront comptabilisées au compte 6541 « créances irrécouvrables » du budget Ordures ménagères en 2026.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 26 mai 2026

Ont signé, au registre, les membres présents.

La secrétaire de séance,